



**CONSEIL MUNICIPAL DU 27 SEPTEMBRE 2023
EXTRAIT DE REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

N°D2023/52

QUESTION N°9

**OBJET : FINANCES / FIXATION DE LA DUREE D'AMORTISSEMENT DES BIENS SUITE
A L'ADOPTION DE LA M57 A COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2024**

**L'An Deux Mille Vingt Trois
Le Vingt-sept Septembre
A vingt heures**

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 21 septembre 2023, s'est réuni en salle polyvalente de la commune en séance publique.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Michel VALLADE - Claude CAUET - Chantal CLAUD - Jean-Claude CHEVRIER
Adélaïde DA PAULA - Dominique MORIN - Marie-Françoise JOLLY - Fahed HADJI
Sylvie MENEGAZZI-PONDAVEN - Pascal KLINGLER - Jocelyne BINET - Josiane THOMAS
Louis VINCENT - Florence DOUILLON - Nadine MEUNIER - Eric COUDERCHON
Fabien CUVILLIER - Amélie SANDRIN - Eric NOIRET - Annie METAY - Eric BOSC
Mathilde MISSLIN - Patrick MURCIA

ÉTAIENT ABSENTS ET REPRÉSENTÉS :

Isabelle CHOCHON-LAMBERT a donné procuration à Jean-Claude CHEVRIER
Maria GUYON a donné procuration à Josiane THOMAS
Seddik HADDOUYAT a donné procuration à Claude CAUET
Frédéric CLAUD a donné procuration à Chantal CLAUD
Christophe BATAIS a donné procuration à Eric BOSC

ÉTAIT ABSENT EXCUSÉ :

Denis HOFFMANN

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Marie-Françoise JOLLY

Michel VALLADE, le Maire, ouvre la séance à 20 heures 15 minutes.

Nombre de membres en exercice : 29

Nombre de présents : 23

Nombre de pouvoirs : 5

Nombre de votants : 28



N°D2023_52 – FINANCES / Fixation de la durée d'amortissement des biens suite à l'adoption de la M57 à compter du 1^{er} janvier 2024

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'Arrêté en date du 20 décembre 2018 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales uniques, aux métropoles et à leurs établissements publics administratifs,

Vu la délibération n°193/01 en date 13 décembre 2001 fixant les durées d'amortissements des biens en M14 de la collectivité,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Vu la délibération n°2023_50 du Conseil Municipal en date du 27 septembre 2023 approuvant le passage à l'instruction budgétaire et comptable M57 à la date du 1er janvier 2024,

Vu la délibération n°2023_51 du Conseil Municipal en date du 27 septembre 2023 adoptant le règlement budgétaire et financier dans le cadre de la nomenclature budgétaire et comptable M 57,

Considérant que l'application de la norme M57 introduit des changements de pratiques en matière d'amortissement des immobilisations ;

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité,

- ✓ **APPROUVER** l'application des durées d'amortissement présentées en annexe des biens entrant dans l'actif à compter du 1er janvier 2024
- ✓ **APPROUVER** l'application de la méthode de l'amortissement linéaire au prorata temporis à compter de la date de mise en service pour tous les biens ou la date du mandatement acquis à compter du 1er janvier 2024, à l'exclusion des biens de faible valeur (montant inférieur à 500 €), qui seront amortis en une année unique au cours de l'exercice suivant leur acquisition
- ✓ **APPROUVER** la méthode de comptabilisation par composants pour les éléments clairement identifiables
- ✓ **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Transmis en Préfecture le : 29/09/2023

Publié(e) le : 29/09/2023

Exécutoire le : 29/09/2023

**AINSI FAIT ET DELIBERE, LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS,
POUR EXTRAIT CONFORME
PIERRELAYE, LE 27 SEPTEMBRE 2023**

LE MAIRE



MICHEL VALLADE





DURÉES AMORTISSEMENTS M57 – Annexe à la délibération n°

Catégories d'immobilisation	Amortissement obligatoire Durée Maximale autorisée	Durée	Imputation M57	COMMENTAIRES	Exemples de dépenses (à titre indicatif)
Immobilisation de faible valeur	-	Biens de faible valeur : 500 €		A sortir de l'inventaire comptable une fois amortis	
Immobilisations incorporelles					
Frais d'études, de recherche et de développement et d'insertion	Obligatoire 10 ans	10 ans	202		Frais d'études, d'élaboration, de modification et de révision des documents d'urbanisme
	Obligatoire 5 ans	5 ans	2031	Sortir de l'inventaire comptable une fois amortis	Frais d'études non suivis de réalisation
	Obligatoire 5 ans	5 ans	2032	Sortir de l'inventaire comptable une fois amortis	Frais de recherche et de développement amortis sur 5 ans maximum en cas de réussite du projet ou en totalité immédiatement en cas d'échec
	Obligatoire 5 ans	5 ans	2033	Sortir de l'inventaire comptable une fois amortis	Frais d'insertion des appels d'offres non suivis de réalisation
	-	Non amortissable	2031 – 2032-2033	A intégrer sur l'immobilisation réalisée	Frais d'étude, de recherche et de développement et d'insertion suivis de réalisation
Subventions d'équipement versées					
Subventions d'équipement versées	Obligatoire 5 ans	5 ans	204xx1		Biens mobiliers, matériel et études
	Obligatoire 30 ans	30 ans	204xx2		Bâtiments et installations
	Obligatoire 40 ans	40 ans	204xx3		Projets d'infrastructures d'intérêt national
Logiciels					
Concessions et droits similaires	Obligatoire	5 ans	2051		Licences (adobe, antivirus...), Logiciels « dissociés », c'est-à-dire ceux dont le prix peut être distingué du matériel informatique -Site internet
Autres immobilisations incorporelles	Obligatoire	5 ans	2088		Autres immobilisations incorporelles – fonds de commerce
Agencement et aménagement de terrains					
Plantations d'arbres et d'arbustes	Obligatoire	20 ans	2121		Plantations d'arbres et d'arbustes productifs de revenus à couper
Constructions					
Bâtiments privés - Immeubles de rapport	Obligatoire	30 ans	21321		Immeubles en location (locaux commerciaux ^o)
Bâtiments privés – Autres bâtiments privés	Obligatoire	30 ans	21328		Aires d'accueil des gens du voyage...
Installations générales, agencements, aménagements des constructions - Bâtiments privés	Obligatoire	30 ans	21352		Aménagement logements privés
Installations, Matériels et Outillages Techniques					
Installations, matériel et outillage technique – Réseaux d'adduction d'eau	Obligatoire	40 ans	21531		Réseaux d'adduction d'eau
Installations, matériel et outillage technique – Réseaux d'assainissement	Obligatoire	40 ans	21532		Réseau d'assainissement
Installations, matériel et outillage technique – Réseaux câblés	Obligatoire	40 ans	21533		Infrastructures de câblage bâtiments
Installations, matériel et outillage technique – Réseaux d'électrification	Obligatoire	40 ans	21534		Enfouissement, extension, renforcement du réseau électrique
Installations, matériel et outillage technique – Autres réseaux	Obligatoire	40 ans	21538		Matériel réseau électrique, bornes à incendies, Réseau Vidéoprotection

Autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile	Obligatoire	15 ans	21568		Matériel et outillage d'incendie et de défense civile (Video protection, Extincteurs, débrillateurs...)
Matériel et outillage technique - Matériel technique scolaire	Obligatoire	15 ans	21572		Petit matériel électroportatif scolaire, gros matériel et machine scolaire
Installations, matériel et outillage techniques - Matériel roulant	Obligatoire	8 ans	215731		Laveuses de voies publiques, véhicules utilitaires de voirie et de propreté, véhicules lourds (Camion)
Installations, matériel et outillage technique - Autre matériel et outillage de voirie	Obligatoire	15 ans	215738		Matériels et outillages de voirie (Marteau piqueur hydraulique, groupe électrogène de grosse puissance, ...) et de propreté
Installations, matériel et outillage technique - Autre matériel technique	Obligatoire	15 ans	21578		Matériel et outillage autre que voirie
Autres Installations, matériel et outillage techniques	Obligatoire	15 ans	2158		Matériels techniques : meuleuse, machine à découper l'aluminium, groupe hydraulique, matériels de reprographie, petites tondeuses, débroussailluse, tronçonneuses, tondeuse hélicoïdale, pulvérisateur, semoir, souffleurs à feuilles, broyeurs, cisailles à haies, pompes électriques, groupes électrogènes, aspirateurs à feuilles, pompes thermiques, pompes à engrais, motoculteurs
Autres Immobilisations Corporelles					
Installations générales, agencements et aménagements divers	Obligatoire	5 ans	2181		Travaux d'aménagement dans un immeuble n'appartenant pas à Carrières-sous-Poissy
Autres Matériels de transport	Obligatoire	8 ans	21828		Voitures, scooter, vélos y compris électriques, ...
Matériel informatique scolaire	Obligatoire	5 ans	21831		Tableaux numériques, imprimantes, ordinateurs, claviers, serveurs, écrans, périphériques et accessoires, équipement réseau...
Autre matériel informatique	Obligatoire	5 ans	21838		Imprimantes, ordinateurs, claviers, serveurs, écrans, périphériques et accessoires, équipement réseau...
Matériels de bureau et mobiliers scolaires	Obligatoire	15 ans	21841		Mobilier scolaire (tables, bureaux, casiers, chaises bancs...)
Autres matériels de bureau et mobiliers	Obligatoire	15 ans	21848		Bureaux, chaises, armoires, caissons, vestiaires, rayonnages, bornes d'accueil, vitrines...
Matériel de téléphonie	Obligatoire	2 ans	2185		Téléphones portables
Matériel de téléphonie	Obligatoire	5 ans	2185		Téléphones fixes, serveurs téléphoniques...
Cheptel	Obligatoire	10 ans	2186		Animaux non destinés à la vente
Autres immobilisations corporelles	Obligatoire	15 ans	2188		Four à micro-ondes, réfrigérateur, téléviseurs magnétophones, lave-linge, sèche-linge, aspirateur, audio, hifi, vidéos, équipement médical, gros électroménager, convertisseur, appareils photo...